



N° 34

Bulletin municipal de VEBRET



V
e
b
r
e
t

a
u



d
é
b
u
t

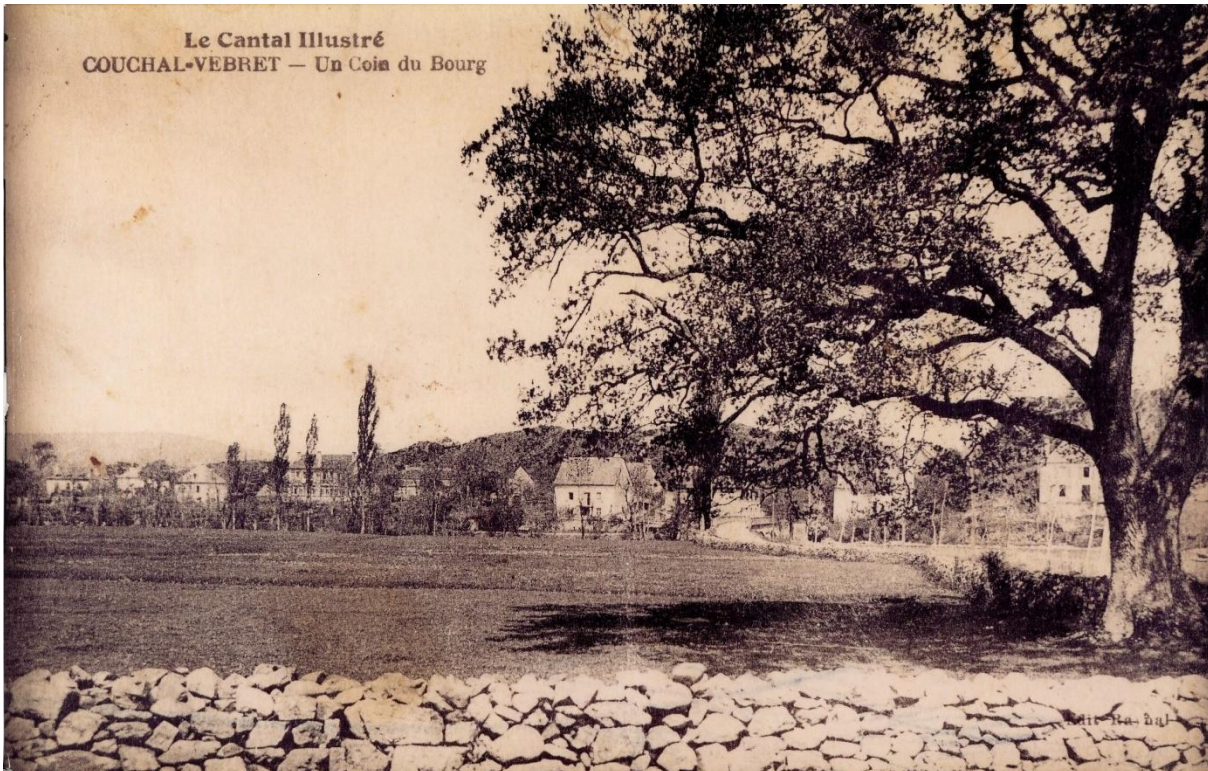
d
u

20^{ème}

siècle

1^{er} semestre 2012

L'ancien Vebret, au début du 20^{ème} siècle



(Les trois cartes postales : Dany Ponty)

La photo a été prise du chemin qui contournait l'ancien petit cimetière situé devant le porche de l'église. En face, on aperçoit le pont de la Sumène et la route qui ne vient pas en ligne droite mais qui faisait un détour et passait derrière le gros chêne (D.L.)

Sommaire

3	<i>Mot du Maire</i>	4	<i>Renseignements utiles</i>	4	<i>La page d'Eliane</i>
5	<i>Vœux chantier jeunesse</i>	5	<i>Disparition Michel Bhaud</i>	6	<i>Nouvelle secrétaire</i>
7	<i>Permis Piéton CE2 / A.G. RBA</i>	8	<i>Départ à la retraite</i>	8	<i>Encombrants / PassCantal</i>
9	<i>Vebret dans la Presse Nationale</i>	9	<i>Élection Municipale Partielle</i>	10	<i>Élection présidentielle</i>
11	<i>Élection législative</i>	12	<i>Conseil Municipal 12/02</i>	14	<i>Conseil Municipal 06/04</i>
18	<i>Conseil Municipal 08/06</i>	20	<i>Club des Bruyères</i>	21	<i>Comité d'animations</i>
22	<i>ESVY</i>	23	<i>Amicale Parents d'élèves</i>	24	<i>Ass. Anciens combattants</i>
25	<i>Notre passé : Cassini</i>	27	<i>La vie qui passe</i>	28	<i>Jeux</i>

Rédaction –Documentation et articles : Mairie de Vebret (Mmes Bernard, Bhaud, Ponty) et les responsables des associations.	Publication & mise en page : Denis Letemplier. Imprimé par nos soins.
---	--



Le mot du Maire :

Encore un semestre de passé!

Les jours et les mois défilent trop vite et les imprévus font que nous avons pris un peu de retard sur le planning des travaux ! Mais ce contretemps dû en grande partie à la succession des élections, élections municipales partielles comprises, ne remet en question ni notre programme ni nos investissements.

Les travaux concernant la voirie devrait bientôt démarrer. L'appel d'offre pour le chantier « réseau bois » a été lancé, ce réseau étant destiné à chauffer par un système écologique et très économique les bâtiments communaux : écoles, mairie, salle polyvalente et gîtes ainsi que le presbytère. Le dernier trimestre 2012 verra également le début de la réhabilitation d'un second logement locatif dans la cure.

Le conseil municipal a donné son accord pour entreprendre, en collaboration avec *Logisens* (ancien Office Public de l'Habitat 15), une étude pour l'aménagement de 5 ou 6 appartements locatifs dans l'ancienne école de Couchal. De même le Conseil Municipal a décidé de financer l'étude de notre grand projet pour les années à venir, à savoir la remise aux normes de l'assainissement collectif. Cette réalisation, fort coûteuse se fera en plusieurs tranches, mais une partie de cette opération a déjà été inscrite dans le budget 2012 car il n'est plus possible d'ignorer ni de reporter ces travaux.

Depuis 2008, notre commune a pu avancer, vivre, améliorer le quotidien de ses habitants, investir, et tout cela sans augmenter les taxes fixées par la commune et sans avoir recours à l'emprunt ! Notre gestion financière n'est pas miraculeuse elle est simplement guidée par le bon sens qui nous impose de « diminuer le gaspillage ».

En cette période de l'année, active pour nos agriculteurs qui bénéficieront, je l'espère, d'une bonne saison estivale, et, propice au repos pour une grande partie de la population, je souhaite à tous, de passer de bonnes vacances, de profiter de notre belle région et de vous retrouver une pleine forme en septembre !

Cordialement,

Ch. Bernard.

Renseignements utiles :

- Mairie: - Ouverture du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h.
Agence postale : - Ouverture du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30.
Tél. : 04 71 40 20 86. Email : mairie.vebret@wanadoo.fr
- Permanence de Mme Le Maire : tous les lundis et les soirs à partir de 17 h 30.
 - Écoles au bourg : Tél. : 04 71 40 23 77.
 - Communauté de Communes Sumène-Artense à Saignes : Tél. : 04 71 40 62 66.
 - Service des Eaux et Assainissement (SIDRE du Font-Marilhou) : Tél. : 04 71 40 81 20
 - Urgence dépannage E.D.F. : Tél. : 09 726 750 15.

Le bulletin municipal est édité sur papier par nos soins. Il en existe une version sur le site de la mairie à l'adresse suivante :

<http://pagesperso-orange.fr/mairie.vebret/bulletin.htm>

Rappel : La richesse du contenu du site (adresse : <http://perso.orange.fr/mairie.vebret>) et du bulletin municipal est fonction de la participation de tous ceux qui possèdent des informations (particulièrement les responsables des associations de la Commune) et qui voudront bien les transmettre, soit à la mairie par courrier (ou par courriel), soit par l'intermédiaire des élus ou de la secrétaire de mairie, soit à cette adresse mail sitemairie.vebret@orange.fr.

La page d'Eliane

Fleurissement de la commune :



Couchal



La place



Pont de la Sumène



Champagnadoux

Quelques exemples de composition des différentes potées que vous pourrez voir à différents endroits de VEBRET (à la mairie, au pied des arbres de la place), sur les croix, sur le pont, au camping, à l'ancien lavoir de Couchal) sans compter les vivaces mises en terre cette année autour de quelques panneaux de signalisation. Les différentes couleurs tournent autour du blanc, fuchsia, rose, rouge saumon, violet, et jaune pour les rudbeckias, géranium, helichrysum, verveine; rudbeckia, plectantrus, geranium, bacopa, diascia geranium, bacopa, surfinia

Nous sommes confrontés cette année au vol de rosiers, d'althaeas (hibiscus), roses trémières. ARRACHER ET EMPORTER DES PLANTES A SON DOMICILE EST INTERDIT.

Ces indécidables nous désolent tous (les membres du conseil municipal, ainsi que les agents).

Nous nous impliquons pour avoir un village fleuri.

RESPECTER LES MASSIFS.

Nous tenons à remercier tous les habitants qui participent à l'entretien des abords communaux et des parties communes par des aménagements, nettoyages ou fleurissements personnels. Merci à tous.

Les faits marquants de ce 1er semestre 2012

VŒUX CHANTIER JEUNESSE :

Les participants au chantier de jeunesse en juillet 2011 consacré à la réfection des murs en pierres sèches autour de l'église ont transmis leurs meilleurs souvenirs à l'occasion des vœux de nouvelle année.



DISPARITION DE MICHEL BHAUD

Eloge funèbre de Mme le Maire

Vebret a perdu un de ses fils, la vallée de la Sumène et le Cantal, un de leurs plus grands défenseurs. Michel BHAUD est décédé le mardi 8 mai 2012. Alors qu'il se battait avec succès contre une grave maladie, un organisme microscopique est venu brutalement anéantir tous ses efforts et nos espoirs.

Michel était un authentique « cantalou » ; son père Clément Bhaud né à Chanterelle près de Condat avait épousé une demoiselle de Vebret, Marie-Louise Laurichesse. C'est à Vebret que Michel vit le jour en juillet 1940 dans la même maison qui avait vu naître sa mère. Après de brillantes études faites à Caen puis à Paris, c'est à Banyuls sur Mer dans un laboratoire océanographique dépendant de l'Université de Paris qu'il a effectué sa carrière. Après avoir passé sa thèse sous la direction du Professeur DRACH, Michel était entré au CNRS en 1966. Spécialiste mondialement reconnu de l'écologie du développement des annélides polychètes, il a reçu la médaille de bronze du CNRS en 1975 et encadré de nombreux doctorants qui occupent aujourd'hui des postes de responsabilité dans plusieurs laboratoires en Europe. Il a piloté des programmes de recherche nationaux sur le déterminisme du recrutement et participé à de nombreuses campagnes océanographiques.

A sa retraite en 2005, Michel avait quitté Banyuls pour retrouver le Cantal si cher à son cœur et sa maison familiale de Vebret. Il allait alors s'impliquer totalement dans l'histoire locale, sillonnant sans cesse les routes et les sentiers, parcourant à pied et à bonne allure les sentiers de grande et petite randonnées. Membre de l'association GRHAVS (Groupe de Recherche Historique et Archéologique de la Vallée de la Sumène) il succéda en 2006 à sa fondatrice Odette Lapeyre comme président. Le siège de l'association au centre Avena d'Antignac était son deuxième domicile. Travailleur infatigable, ne se ménageant guère, il cherchait sans cesse à améliorer ses connaissances sur son « pays » n'hésitant pas à s'adresser aux spécialistes pour des sujets moins maîtrisés. Scrupuleux, pointilleux, il vous faisait répéter plusieurs fois une phrase qui lui paraissait mal tournée, pas assez compréhensible par lui, donc par tous !

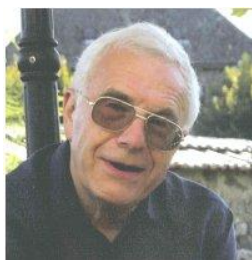
Tout l'intéressait : la géologie, l'archéologie, la botanique, le petit et grand patrimoine bâti et non bâti. Les gens et leurs témoignages vécus le captivaient. Ainsi lorsqu'il entreprit son

ouvrage sur l'usine de la Cascade de la Rhue, il n'hésita pas à partir dans les gorges de l'Ardèche pour retrouver les descendants des fondateurs de cette usine ainsi que des documents pris à la source. Il recueillit avec autant de soin et de passion le témoignage de chacune des anciennes ouvrières de cette usine qu'il eu la chance de rencontrer.

Michel avait encore de nombreux travaux en cours et nombre de projets à entreprendre. Son ordinateur renferme un nombre impressionnant de documents, d'articles en voie d'achèvement, de visites à effectuer, de sorties avec le GRHAVS à mettre au point. Il préparait activement la saison 2012 lorsque la maladie l'a fauché. Il est mort comme il a vécu, des idées plein la tête.

Michel tu nous manques déjà, tu peux compter sur nous, on prendra soin d'Yvonne.

Mme Ch.Bernard.



Dans l'impossibilité matérielle de répondre personnellement à tous les habitants de la commune de Vebret et aux membres du Conseil municipal qui se sont manifestés lors du décès de Michel,

Madame Yvonne Bhaud, ses enfants et petits-enfants vous disent

Merci pour les mots reçus, pour les mains tendues

Pour les fleurs offertes, pour les appels, les visites,

*Pour les gestes d'amitié, pour toutes ces attentions témoignées lors
du décès*

De leur époux, père et papy Michel

NOUVELLE SECRETAIRE :

Depuis le mois de mars 2012, nous avons une nouvelle secrétaire à la Mairie, Sandrine Liadouze, domiciliée à Saignes où elle vit en famille avec un jeune enfant.

Bien qu'ayant tout juste entamé sa troisième décennie, Sandrine n'est pas une novice dans le monde du travail. Elle a déjà abordé de nombreux aspects dans des activités en contact avec le public. D'abord greffière quelques mois au Tribunal de Grande Instance d'Aurillac (juge aux affaires familiales), elle voit les difficultés de la vie de la population.



Ensuite secrétaire chez un architecte, conseiller commercial puis assistante de direction dans le secteur de la banque et rédacteur territorial au Conseil Régional d'Auvergne à Chamalières, elle s'investit plusieurs années au Centre de formation des professionnels de santé au CHU de Clermont en tant qu'adjoint des cadres hospitaliers et responsable de la gestion administrative et financière.

FORMATION :

Après le Baccalauréat STT IG (Informatique et Gestion) à Aurillac en juin 2000, elle obtient un DUT GEA (Gestion des Entreprises et des Administrations) option Petites et Moyennes Organisations à Aurillac en juin 2002 complétés par une formation d'adaptation à l'emploi d'adjoint des cadres hospitaliers de 9 semaines de sept. 2009 à mai 2010.

Après la naissance de son fils, elle a cherché à se rapprocher de son foyer familial.

Sa connaissance des sphères administratives, ses contacts avec diverses populations, sa maîtrise en informatique ont été des atouts pour l'attribution du poste de secrétaire de la mairie de Vebret.

Elle a dû s'intégrer rapidement lors de sa prise de fonction, car de nombreux dossiers étaient en attente : certificat d'urbanisme, permis de construire, état civil, préparation du compte administratif et du budget, élections présidentielle et législatives

Nous lui souhaitons une bonne réussite dans ses nouvelles fonctions.

PERMIS PIÉTON DES CE2

Le permis piéton permet de sensibiliser les écoliers aux dangers de la rue, cette initiative est mise en œuvre par la Gendarmerie Nationale, et s'intègre naturellement dans le cadre éducatif de l'école puisqu'elle responsabilise les élèves de CE2 tout en employant des méthodes très pédagogiques avec notamment la remise d'un Permis piéton à chaque élève ayant suivi la formation.

Les élèves de CE2 qui, en mars, ont reçu de la gendarmerie le diplôme piéton sont : MEUNIER Maël, GARDES Romain, DAUPHIN Alexis, MARCOMBES Marie-Claire, MARCHAND Nicolas, VILCOQC Alice et MADRE Benjamin.



L'assemblée générale de RBA s'est tenue mardi 3 juillet 2012. Après l'adoption des rapports moraux et financiers, M. Serge Morello a souhaité « prendre sa retraite après 14 ans de présidence ». Monsieur Jean-Claude Sangoï a été élu président à l'unanimité et M Jean-Michel Rouchon à la vice-présidence déléguée.

DEPART A LA RETRAITE :

C'est par des manifestations bruyantes de regrets et de tristesse que les enfants de l'école ont appris le départ de Marie-Jo ! Effectivement pour la majorité d'entre eux elle faisait un peu partie de leur famille depuis le temps qu'elle les conduisait chaque jour de la maison à l'école et vice-versa ! Et ils pouvaient avoir confiance, par tous les temps elle était fidèle au rendez-vous, même sous la neige !

Marie-José Van Dijk assurait depuis 1989, chaque matin et chaque soir, le transport des enfants scolarisés à Vebret de leur domicile (même dans les coins les plus reculés !) à l'école ; ensuite elle transportait les petits de la garderie à l'école maternelle et le midi de l'école maternelle à l'école primaire pour les repas ! Dire si elle les connaissait ses petiots !



Marie-Jo est à la retraite depuis la fin de l'année scolaire, une retraite bien méritée que nous avons fêtée le jour du pique-nique des enfants de la cantine. Une belle plante, du champagne et nos meilleurs vœux pour la retraite d'une femme active qui aura encore certainement de nombreuses occupations !

De la part de la municipalité, du personnel de l'école et des écoliers nous disons « bonne retraite Marie-Jo ! »

Infos municipales



Le ramassage des encombrants aura lieu **lundi 13 août 2012**, la collecte s'effectuera en séparant les matériaux,

(bois, ferraille autres déchets).

Des lieux de dépôts seront matérialisés par un panneau dans chaque village.



Opération Pass Cantal

Madame le Maire de Vebret se réjouit que les familles de Vebret aient accueilli favorablement l'opération Pass Cantal, suite à la prise en charge des 8 € par la commune. A ce jour 12 dossiers ont été déposés en Mairie.



VEBRET dans la presse nationale.

Dans le magazine « Le Chasseur Français » de janvier 2012, Lionel Chocat a fait un reportage sur la chasse au cerf à l'arc, en octobre, dans les bois de Vebret. Il relate la rencontre avec deux biches, leurs faons et un cerf douze cors dans une nature préservée (« épaisse touffe de genêts, [...] trouée de chablis, [...] blocs de pierres »), puis le décochement d'une flèche sur le dos d'un autre mâle avec un andouiller cassé venant provoquer le dominant. Le gibier, n'étant que légèrement blessé, n'a pu être retrouvé et les chasseurs sont rentrés bredouilles mais désireux de revenir au « brame 2012 ».

(D.L.)



Election municipale partielle de VEBRET

Très rapidement, l'équipe municipale s'est déchirée. A chaque réunion, le conseil était témoin de l'animosité entre quelques personnes qui se reprochaient le manque de confiance, le manque de respect, le goût du secret, la volonté de tout geler et autres réjouissances qui désolaient les autres membres de l'équipe municipale.

En fin d'année, six personnes (DAUPHIN Guy, FRESQUET Alain, GERAUD Jean-Marc, JOUVE Marc, TOURAILLE Huguette et SALESSE Bernard) ont décidé de démissionner. En même temps Aline Berche partant vers d'autres activités professionnelles, la mairie a vécu ainsi une période un peu chaotique. Certaines personnes ont ainsi eu l'impression que les nouvelles élections ont été faites dans la confidentialité mais la date des élections a été décidée par la Préfecture dans un délai très court. La publicité a été faite dans la presse et les candidats ont consacré les deux week-ends pour rencontrer le maximum d'électeurs. Malgré cela, certains l'ont appris trop tard.

Communication à la presse de Mme Huguette Touraille (janvier 2012): «j'ai décidé de remettre ma démission de première adjointe au Maire de Vebret, à Monsieur le Préfet du Cantal. En effet, le fonctionnement du Conseil municipal ne me permet pas d'assurer légitimement les fonctions incombant à un premier adjoint. Je remercie les habitants de Vebret qui m'ont apporté massivement leurs suffrages lors des dernières élections municipales, et de la confiance qu'ils m'ont témoignée au cours des dix dernières années. Je reprends ma liberté, de vie et d'expression, sans pour autant me désintéresser de la commune de Vebret".

Résultats élection Municipale partielle du 05 février 2012

Electeurs inscrits	Votants	Nuls	Exprimés	Participation	Minimum pour être élu au 1 ^{er} tour
450	161	12	149	35.78 %	113 voix

Résultats "LISTE SOUTENUE PAR MADAME LE MAIRE"

Solange COUDERT	102	Laetitia MEYNIE	100	Daniel PONTY	100	Aucun élu.
Valérie JUILLARD	98	Jean-Pierre GUERIF	96	Philippe THALAMY	94	

Des électeurs ont obtenus des voix : 8 voix : TOURAILLE Huguette - **5 voix** : MAGNE Cyril, MEUNIER Fabrice - **4 voix** : COUDERC Alain, DAUPHIN Guy - **3 voix** : BESSON Gérard, DAUPHIN Philippe, LOBIT Guy - **2 voix** : BESSE Madeleine, DESIR Gérard, JOUVE Annie, MALBEC Michel, SALESSE Bernard - **1 voix** : BAZAN Raphaëlle, CHABRIER Laurent, DELMOURE Nathalie, FARGES Hélène, GALVAING Jean-Pierre, GERAUD Jean-Marc, JIMENEZ Gilles, JOUVE Marc, JUILLARD Michel, MAGNE Danielle, MARCHAND Karine, MARCHAND Luc, MOZZICONACCI Jacqueline, PONS Nicolas, SALESSE Marie-Noëlle, VAN-DIJK Michel, VITTORI Patrick.

Résultats 2^{ème} tour élection municipale partielle du 12 février 2012 :

Inscrits	Votants	Nuls	Exprimés	Participation
450	140	19	121	31,11 %

Résultats du 2^{ème} tour "LISTE SOUTENUE PAR MADAME LE MAIRE"

Laetitia MEYNIE	110	Daniel PONTY	108	Valérie JUILLARD	107
Solange COUDERT	106	Jean-Pierre GUERIF	104	Philippe THALAMY	101

Laetitia MEYNIE, Solange COUDERT, Daniel PONTY, Jean-Pierre GUERIF , Valérie JUILLARD, Philippe THALAMY sont élus.

Des électeurs ont obtenus des voix au 2^{ème} tour : 4 voix : TOURAILLE Huguette - **3 voix** : MEUNIER Fabrice - **2 voix** : COUDERC Alain, DAUPHIN Philippe, ESPINASSE René, MAGNE Cyril - **1 voix** : BESSON Gérard, COUDERT Yves, DELMAS Laurence, FOUILLOUX Chantal, JOUVE Marc, LOBIT Guy, SALESSE Marie-Noëlle, SERRE André.

Malgré quelques marques d'exaspération de quelques uns (dont la destruction volontaire de la porte d'entrée de la Mairie), espérons que la nouvelle équipe puisse travailler dans une entente plus cordiale, pour l'intérêt de la commune et des habitants. (D.L.)

PREMIER TOUR DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 22 AVRIL 2012 A VEBRET

Inscrits	452	Votants	345	Blancs ou nuls	5	Exprimés	340	Participation	76,33 %
----------	-----	---------	-----	----------------	---	----------	-----	---------------	---------

Voix	Pourcentage	Voix	Pourcentage		
123	FRANÇOIS HOLLANDE	36,18 %	12	NICOLAS DUPONT-AIGNAN	3,53 %
67	NICOLAS SARKOZY	19,71 %	6	EVA JOLY	1,76 %
58	MARINE LE PEN	17,06 %	5	PHILIPPE POUTOU	1,47 %
35	JEAN-LUC MELENCHON	10,29 %	1	NATHALIE ARTAUD	0,29 %
33	FRANÇOIS BAYROU	9,71 %	0	JACQUES CHEMINADE	0,00 %



DEUXIEME TOUR DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 06 MAI 2012 A VEBRET

Inscrits	452	Votants	360	Blancs / nuls	28	Exprimés	332	Participation	79,65 %
----------	-----	---------	-----	---------------	----	----------	-----	---------------	---------

Voix	Pourcentage à Vebret	Voix	Pourcentage à Vebret		
199	FRANÇOIS HOLLANDE	59.94 %	133	NICOLAS SARKOZY	40.06 %

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 10 JUIN 2012 A VEBRET

Inscrits	453	Votants	254	Blancs / nuls	0	Exprimés	254	Participation	56,07 %
----------	-----	---------	-----	---------------	---	----------	-----	---------------	---------

Voix à Vebret	Pourcentage Vebret			Pourcentage circonscription
119	46,85 %	GERARD SALAT EMILIE ROYER		35.86 %
102	40,16 %	ALAIN MARLEIX JEAN-YVES BONY		50.24 % ELU
17	6,70 %	PAULINE GUIBERT JEAN-PAUL PESTOUR		5.86 %
5	1,97 %	VLADIMIR TILMANT-TATISCHEFF LOÏC MASSON		1.62 %
4	1,57 %	HENRI COËTMEUR LAURENT CONVERS		2.01 %
4	1,57 %	CLAUDE LO VERDE IRENE DHOTE		0.38 %
1	0,39 %	GISELE ARGAILLOT-IVANOV JEROME DUMAS		0.47 %
1	0,39 %	ANNE DUCAMP ELVIS THOYER		0.33 %
1	0,39 %	DOMINIQUE DUMAZEL LIONEL ROUCAN		1.57 %
0	0 %	VERONIQUE ROLLAND CEDRIC TARTAUD-GINESTE		0 %
0	0 %	JEAN-CLAUDE WÄLCHLI FRANÇOISE MONNIER		1.67 %

Les réunions du Conseil municipal

Le compte-rendu de chaque réunion est consultable aussi en Mairie ou sur le site internet de la mairie à l'adresse : <http://pagesperso-orange.fr/mairie.vebret/reunions.htm>



Le conseil municipal photographié par le Maire à la 1^{ère} réunion.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 février 2012

Le conseil municipal s'est réuni le samedi 18 février 2012, à 09 heures 30, sous la présidence de Madame BERNARD Chantal, Maire.

Présents : COUDERT Solange, SERRE Alain, VAN DIJK Jean, TEIL Guy, LETEMPLIER Denis, JUILLARD Valérie, PONTY Daniel, GERVAIS René, GUÉRIF Jean-Pierre, BHAUD Yvonne, PONTY Éliane, THALAMY Philippe, MEYNIE Laëtitia. **Absent excusé** : MORIN Didier.

Secrétaire de séance : LETEMPLIER Denis

Résultats des élections.

Suite à la démission de 2 adjoints et 4 conseillers des élections municipales partielles ont eu lieu les 5 & 12 février 2012. Ont été élus : Laetitia MEYNIE (110 voix), Solange COUDERT (106), Daniel PONTY (108), Jean-Pierre GUERIF (104), Valérie JUILLARD (107), Philippe THALAMY (101).

Elections de deux adjoints.

M. Alain Serre avait été désigné temporairement 1^{er} adjoint durant la vacance avant l'élection partielle, Le conseil municipal décide à l'unanimité de le maintenir à ce poste.

M. René Gervais accepte la proposition de Mme le Maire de garder son poste de 4^{ème} adjoint. (S'en sont suivi des propos peu amènes sur les politiques menées par le passé de M. Gervais et celle actuelle du maire sur les réserves foncières et les lotissements).

M. Jean Van-Dijk est élu 2^{ème} adjoint (13 Pour, 1 abstention).

Mme Yvonne Bhaud est élue 3^{ème} adjointe (13 Pour, 1 abstention).

1er adjoint : **Alain Serre** : 1^{er} officier d'état-civil, mariage, finances, animations, fêtes et cérémonies, relations avec les associations, salle polyvalente, camping

2ème adjoint : **Jean Van-Dijk** travaux et voirie, agents d'entretien, bâtiments communaux

3ème adjoint : **Yvonne Bhaud** Étude des projets communaux- Développement de l'habitat - responsable des agents au service des écoles y compris cantine de la restauration scolaire
4ème adjoint : **René Gervais**. Communauté de Communes Sumène-Artense, office de tourisme, aménagement communal, accompagnement piste verte.

Délégations communales de conseillers :

Communication des informations (bulletin municipal et site internet) + Dossier assainissement collectif : Denis Letemplier.

Recherche et gestion des concessions au cimetière + suivi et entretien du matériel roulant ou motorisé : Guy Teil.

Fleurissement et embellissement du bourg et des villages : Eliane Ponty Solange Coudert.

Les Commissions du Conseil Municipal :

Conseil d'école : Chantal Bernard Titulaire, Valérie Juillard (suppléante).

Commission d'appel d'offres et bureau d'adjudication gros travaux : Chantal Bernard, Présidente, Yvonne Bhaud, Jean Van Dijk, Philippe Thalamy, Jean-Pierre Guéry, Denis Letemplier Titulaires, Mme Ponty, M. Teil, suppléants.

Commission des travaux : Chantal Bernard, Jean Van-Dijk, Daniel Ponty, Jean-Pierre Guéry, Philippe Thalamy, Denis Letemplier, Valérie Juillard, Didier Morin.

Commission Communale d'Action Sociale : Chantal Bernard, Présidente, Yvonne Bhaud, Solange Coudert, Laëtitia Meynie, Éliane Ponty.

Commission service à la personne : Jean-Pierre Guéry, Alain Serre, Chantal Bernard, Solange Coudert, Laëtitia Meynie.

Délégations aux différents organismes extérieurs:

RBA : Alain Serre, Denis. Letemplier titulaires. Éliane Ponty suppléante

SIPIAV (Syndicat Intercommunal du Parc Industriel et Artisanal de Verchalles zone artisanale de Verchalles) : Chantal Bernard, René Gervais.

Départementale d'énergies du Cantal : Chantal Bernard, Philippe Thalamy titulaires Gervais René, Didier Morin suppléants.

Syndicat de Distribution Rurale des Eaux du Font Marilhou : Jean-Pierre Guéry, Daniel Ponty.

Communauté de Commune Sumène Artense : Chantal Bernard, René. Gervais (titulaires), Philippe. Thalamy, Denis Letemplier (suppléants)

AGEDI : M. Letemplier titulaire, Mme Bhaud, suppléante.

CRPF : (centres régionaux de la propriété forestière) : Philippe Thalamy titulaire, Guy Teil, Solange Coudert, suppléants.

Rémunération de conseillers :

Madame le Maire lit une lettre datée du 26 janvier 2012 où M. Gervais fait part de sa décision de ne plus percevoir l'indemnité de 4^{ème} adjoint à compter du 1^{er} janvier. Mme le Maire propose de redistribuer cette somme aux conseillers chargés de délégations communales. Le conseil accepte par 11 voix Pour, 1 contre et 2 abstentions sous réserve de vérification auprès de la préfecture.

M. Gervais précise qu'il avait pris cette décision afin de participer à une recherche d'économie du budget de la commune. Une discussion animée sur les travaux faits ou non faits par tel ou tel s'engage entre Mme Bhaud, Mme Bernard et M. Gervais.

M. Thalamy demande, pour l'information des nouveaux membres que les participants aux différents organismes (tels SIPIAV, CCSA,...) présentent les activités ou les travaux de ceux-ci dans un prochain conseil. M. Gervais rappelle sa demande de communication préalable d'informations sur les dossiers à étudier lors des conseils.

Contrat d'intérim pour le secrétaire. Le conseil municipal accepte à l'unanimité que Madame le Maire propose un contrat d'intérim auprès du bureau de gestion du personnel en vue du paiement du secrétaire remplaçant.

Poste secrétariat et agence postale : La délibération présentée lors du précédent conseil a été refusée. Mme Bernard rappelle qu'un arrêté adopté en 2005 sur le précédent contrat a été jugé non conforme par le Centre de Gestion qui présente une nouvelle proposition où le secrétaire aurait un contrat unique avec 25 h en tant qu'agent territorial pour le travail de mairie et 10 h en tant qu'agent administratif pour le travail d'agence postale, avec une amplitude d'ouverture hebdomadaire de 35 heures pour les deux services. Le conseil accepte à l'unanimité ce nouveau contrat.

Tarifs assainissement : M. le préfet a envoyé un courrier nous disant que la station de Cheyssac a des disfonctionnements et que les deux stations du bourg et Couchal ne sont pas conformes.

D'importants travaux onéreux sont nécessaires. L'obtention de subventions auprès d'organismes comme l'agence de l'eau Adour Garonne est soumise à un tarif d'un euro par m³ de taxe d'assainissement collectif. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce nouveau tarif.

Nouvelles compétences de communauté de communes : La CCSA compte mettre en place un service de transport à la personne auprès des habitants et propose aussi une convention permettant aux communes d'utiliser les techniciens (à un tarif horaire de 15,58 €) pour l'entretien des équipements d'assainissement collectifs. Le conseil accepte ces deux propositions à l'unanimité.

Transaction Besse à Sumentat. Mme Besse demande le déplacement d'un chemin communal passant devant sa maison. Elle prend en charge les travaux nécessaires pour que celui-ci contourne par derrière son jardin. Le conseil accepte à l'unanimité ce déplacement.

FEC assainissement : Le conseil vote à l'unanimité une demande de subvention auprès du FEC pour financer les travaux nécessaires à l'établissement d'un diagnostic global du réseau d'assainissement (qui en fait n'a pas été demandée).

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 avril 2012

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 06 avril 2012, à 18 heures, sous la présidence de Madame BERNARD Chantal, Maire.

Présents : Eliane PONTY, Philippe THALAMY, Jean-Pierre GUERIF, René GERVAIS, Guy TEIL, Denis LETEMPLIER, Daniel PONTY, Jean VAN DIJK, Solange COUDERT, Alain SERRE, Chantal BERNARD, Valérie JUILLARD.

Absents excusés : Didier MORIN, Yvonne BHAUD, Laetitia MEYNIE.

Procurations : Didier MORIN à Denis LETEMPLIER – Yvonne BHAUD à Jean VAN DIJK – Laetitia MEYNIE à Alain SERRE

Secrétaire de séance : Alain SERRE.

Présentation et vote du Compte Administratif Commune 2011

Madame SAHORES Isabelle, receveur principal, et Monsieur SERRE Alain ont procédé à la présentation du compte administratif de la commune.

Section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 350 781.06 € et les recettes à 556 434.90 € auxquelles il faut ajouter l'excédent de 2010 de 184 141.36 €. Le résultat de clôture laisse apparaître un **excédent de fonctionnement 2011 de 389 795.20 €**.

Section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 541 380.28 € auxquelles il faut ajouter le déficit d'investissement de 2010 de 234 67.07 €, soit un montant total de 776 064.35 €.

Les recettes ont été de 479 649.92 €. Le résultat de clôture est de 296 414.43 € auquel s'ajoutent les restes à réaliser en dépenses et en recettes, soit un résultat définitif de 281 670,48 € de déficit d'investissement compensé par l'excédent de fonctionnement de 389 795.20 €.

Il reste, toutes sections confondues, un **excédent de fonctionnement de 1108 124.72 €**. Cet excédent sera ajouté aux recettes pour le budget primitif 2012.

Madame le Maire ne participant pas au vote du CA quitte la salle.

Le conseil municipal après avoir délibéré, par 13 POUR, 1 ABSTENTION (René GERVAIS), accepte le compte administratif de la commune.

L'affectation du résultat a été votée par 14 POUR et 1 ABSTENTION (René GERVAIS).

Le compte de gestion a été approuvé à l'unanimité.

Présentation et vote du CA Service Assainissement 2011

Madame SAHORES Isabelle, receveur principal, et Monsieur SERRE Alain ont procédé à la présentation du compte administratif du service assainissement.

Section de fonctionnement les dépenses s'élèvent à 4 513.00 € et les recettes à 29 727.89 €, laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 25 214.89 € ;

Section d'investissement les recettes s'élèvent à 5 465.00 € et aucune dépense n'ayant été engagée, l'excédent dégagé est donc de 5 465.00 €.

Madame le Maire ne participant pas au vote quitte la salle.

Le conseil municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le compte administratif du service assainissement.

L'affectation du résultat a été votée à l'unanimité.

Le compte de gestion a été voté à l'unanimité.

Présentation et vote du Budget primitif commune 2012 Madame SAHORES Isabelle, receveur principal, et Madame Le Maire ont procédé à la présentation du budget primitif de la commune.

Subventions attribuées aux associations Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les différentes subventions attribuées aux associations pour **un montant total de 8 000 €.**

Taux des contributions directes : habitation, foncier bâti, foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises.

Le Conseil municipal à l'unanimité, vote le maintien des taux de contributions directes soit : 17.31 % pour la taxe d'habitation, 12.47 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 99.08 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 22.45 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Les taux des différentes taxes n'ont subi aucune augmentation, seuls leurs taux varient par le transfert de la part départementale qui vient s'ajouter à la part communale.

Section de fonctionnement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 604 206.72 €.

Principaux postes de dépenses

- Charges à caractère général : eau, électricité, combustibles, fêtes et cérémonies, assurances, entretien et fournitures voiries, bâtiments, frais de télécommunications et d'affranchissements : **115 550 €**

- Charges de personnel : salaires, cotisations patronales URSSAF, caisses de retraites, accident du travail, Assedic : **185 450 €**. Ce poste est en augmentation en raison du cumul des traitements de deux agents en congés maladie et de leurs remplaçants.

- Autres charges de gestion courante : indemnités fonctions maires et adjoints, service incendie, subventions : **55 700 €**

- Charges financières : intérêts d'emprunt : **17 000 €**. **Il est à noter que ces remboursements concernent des emprunts contractés par les conseils municipaux précédents. Toutes les réalisations mises en chantier depuis 2008 ayant été réalisées sans emprunt (subventions demandées et accordées et autofinancement).**

- Dépenses imprévues : réserve **10 000 €**

- Virement à la section d'investissement : **219 906.72 €**

Principaux postes de recettes :

Produits des services et ventes divers : redevance camping, cantine scolaire, concessions cimetière, remboursement gestion agence postale, bascule Verchalles : **32 790 €**

- Impôts et taxes : contributions directes, taxes sur énergie hydraulique : **244 855 €**

- Dotations et participations : dotation forfaitaire, de solidarité, participations des communes d'Antignac et de la Monselie aux dépenses scolaires, compensation taxes d'habitation, taxes foncières : **196 937 €**

- Autres produits de gestion courante : revenus de immeubles, location de la salle polyvalente et des gîtes : **20 500 €**

- Excédent de fonctionnement 2010 reporté : **108 124.72 €**

Section d'investissements

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à **799 056.20 €**

Principaux programmes d'investissements :

- Travaux église et croix : 5000 €
- Acquisition Mobilier Matériel : 13 000 €
- Construction écoles : 5 000 €
- Aménagement appartement (presbytère) : 94 956.72 €
- Emprunt : 53 950 € (Capital – Emprunts contractés par les CM précédents)
- Crépis école primaire : 25 000 €
- Bâtiments communaux : 7 000 €
- Réseau Bois : 100 000 €

Les dépenses non réalisées de 2011 reportées sur le budget 2012 s'élèvent à **177 235.05 €**

Recettes d'investissement :

- FCTVA : remboursement TVA 2011 : 70 000 €
- Emprunts : 35 500 €
- Virement de la section de fonctionnement : **219 906.72 €**
- Reste à réaliser de 2011 : 191 979.00 €

Soit au total des recettes d'investissement 799 056.20 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré, par 14 POUR, 1 ABSTENTION (René GERVAIS), accepte le budget primitif 2012.

Présentation et vote du Budget primitif service assainissement 2012

Madame SAHORES Isabelle, receveur principal, et Madame Le Maire ont procédé à la présentation du budget primitif du service assainissement.

Section d'exploitation : Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 23 892.89 €

<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Entretien et réparation des réseaux : 6 000 €	Excédent de fonctionnement reporté : 15 192.89€
- Virement à la section d'investissement : 13 379.89€	Redevances assainissement : 8 700 €
- Amortissement réseaux : 4513 €	

Section d'investissement : Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 33 379.89 €

<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes :</u>
- Etude travaux assainissement : 33 379.89 €	Excédent reporté : 5 465 €
	- Réserves : 10 022 €
	- Virement de la section de fonctionnement : 13 379.89 €
	- Amortissement réseau : 4513.00€

Le conseil municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le compte administratif du service assainissement.

Transaction terrain Besse à Sumenat Madame Le Maire rappelle aux élus l'historique du dossier de Madame Besse à Sumenat. Celle-ci demande depuis plusieurs années le déplacement d'un chemin communal passant devant sa maison. En échange, elle propose la réalisation d'un nouveau chemin, sur son propre terrain pour que la propriété voisine puisse être desservie. Madame Besse propose de prendre en charge financièrement les études, travaux et frais annexes nécessaires à cette réalisation. **Le conseil municipal après avoir délibéré, par 14 POUR, 1 ABSTENTION (René GERVAIS ayant refusé de participer au vote), accepte la proposition de Madame Besse pour le déplacement du chemin communal.**

Définir le prix de vente du terrain à bâtir au bourg Madame Le Maire propose au conseil municipal de vendre le terrain n°37, section ZM, situé dans le bourg de Vebret. Le conseil municipal après avoir délibéré par **12 POUR, 1 CONTRE (Philippe THALAMY), 2 ABSTENTIONS (René GERVAIS, Valérie JUILLARD)** accepte la vente du terrain pour 1.5 € le m² ; l'acquéreur prendra en charge tous les frais liés à l'achat.

Entreprendre les travaux du réseau bois, du crépi de l'école, d'étude pour l'assainissement, la réhabilitation du presbytère et la voirie Madame le Maire rappelle au conseil municipal que plusieurs chantiers sont au programme de 2012, elle demande au conseil municipal l'autorisation de débiter l'ensemble des travaux. Le conseil municipal après avoir délibéré par **14 POUR, 1 ABTSENTION (René GERVAIS)** décide d'approuver ces demandes.

Acquisition de tronçonneuses et d'un copieur couleur Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a besoin d'acquérir 2 tronçonneuses pour l'entretien des espaces verts, ainsi qu'un copieur couleur pour le bon fonctionnement du secrétariat de Mairie. Le conseil municipal après avoir délibéré **à l'unanimité accepte** le devis de l'entreprise DUPORT pour un montant de 920 € TTC, ainsi que le devis de l'entreprise ABCD Copieur pour un montant de 4648,13 € TTC.

Travaux de la croix : Madame le Maire informe le conseil municipal que la croix située en face de l'église doit être réparée. Le conseil municipal après avoir délibéré **accepte à l'unanimité** le devis de la SARL GOUZE pour un montant de 932.88 €.

Travaux camping : Madame le Maire informe le conseil municipal que l'installation sanitaire du camping a subi des dégâts. Le conseil municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité que Madame le Maire procède aux travaux nécessaires à la mise en marche des sanitaires du camping.

Adhésion de la commune de Saint Pierre à la CCSA Madame le Maire fait lecture du projet de modification du périmètre de la Communauté de Communes Sumène Artense par l'adhésion de la commune de Saint-Pierre. Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, décide de donner un avis favorable sur le projet de modification du périmètre de la Communauté de Communes Sumène Artense par l'adhésion de la commune de Saint-Pierre.

Adhésion de la CCSA au Syndicat Mixte du Marché au Cadran des Rédines à Mauriac Madame le Maire fait lecture du projet d'adhésion de la Communauté de Communes Sumène Artense au syndicat mixte constitué pour la création du marché cadran des Rédines à Mauriac. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable pour l'adhésion de la Communauté de Communes Sumène Artense au syndicat mixte du marché du cadran des Rédines de Mauriac.

Vente d'herbe différents lots sur la commune – convention de pacage

Madame le Maire propose au conseil municipal de définir un tarif annuel du m2 pour les différentes ventes d'herbe de la commune, ainsi que la rédaction d'une convention de pacage. Madame le Maire laisse la parole à Monsieur THALAMY pour la lecture de la proposition de convention de pacage qu'il a lui-même rédigée. Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer le prix à 0.01 centime d'euro du m2 pour la location des différentes ventes d'herbe et valide la convention de pacage.

Questions diverses

Madame le Maire demande au conseil municipal, d'intégrer les points suivants à l'ordre du jour.

Caravane école Madame le Maire demande au conseil municipal la possibilité de mettre à disposition pour une durée de 5 mois un emplacement pour une caravane à l'ancienne école de Couchal, afin d'aider une jeune fille éducatrice à se loger. Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre à disposition cet emplacement moyennant un loyer forfaitaire pour la durée du séjour de 100 €.

Tonne à lisier Madame le Maire fait lecture d'un courrier à l'ensemble du conseil municipal. Celui-ci fait état d'une proposition d'achat pour la tonne à lisier inutilisée de la commune pour un montant

de 830 €. Le conseil municipal, décide à l'unanimité la vente de la tonne à lisier pour un montant supérieur ou égal à 1 000€ TTC.

Achats panneaux pour différents hameaux de la commune Madame le Maire indique qu'il sera nécessaire d'acquérir de nouveaux panneaux pour certains hameaux de la commune. Le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité l'achat de nouveaux panneaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le secrétaire, Alain SERRE

« Les nouveaux élus » tiennent à exprimer toute leur satisfaction quant à la présentation et l'explication des comptes administratifs 2011 et des budgets 2012.

Ces comptes administratifs 2011 et ces budgets 2012 étaient clairement rédigés avec une parfaite concordance des dépenses et recettes. Les questions pertinentes posées à la Perceprice étaient nettement expliquées et aucun détail ne fut laissé de côté ou même sans réponse comme par exemple le budget ne supportant aucun emprunt toxique.

En conclusion, il fut posé l'ultime question à la Perceprice pour savoir si les finances de la commune étaient saines ou pas. Elle nous a répondu que ce budget était non seulement sain mais parfaitement équilibré.

C'est un budget très loin du seuil de faillite qui se trouve à 1.5 % de déséquilibre entre recettes et dépenses ; l'idéal étant de 1 % et le budget de la commune est 1.04 %.

Merci à Madame le Maire pour tout son travail et son implication personnel dans le devenir d'une commune qui ne demande qu'à se réveiller. Désormais, il ne tiendra qu'à son équipe municipale (nouvelle secrétaire incluse) de savoir l'épauler, la conseiller, l'aider et la guider à chacun dans leur domaine et leur connaissance pour la gestion publique, la satisfaction et les intérêts des habitants de Vebret.

Philippe THALAMY

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 juin 2012

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 08 juin 2012, à 19 heures, sous la présidence de Madame BERNARD Chantal, Maire.

Présents : Bernard Chantal, Serre Alain, Van Dijk Jean, Bhaud Yvonne, Gervais René, Letemplier Denis, Ponty Eliane, Teil Guy, Coudert Solange, Guérif Jean-Pierre, Juillard Valérie, Meynie Laëtitia, Ponty Daniel, Thalamy Philippe.

Absents excusés : Morin Didier

Procuration : Morin Didier à Letemplier Denis

Secrétaire de séance : Van Dijk Jean

Convention Agence Technique Départementale Madame Le Maire fait lecture des statuts de l'Agence Technique Départementale du Cantal à l'ensemble du conseil municipal. Le conseil municipal après avoir délibéré par **14 CONTRE, 1 ABTSENTION (René GERVAIS)** décide de ne pas

adhérer cette année à l'Agence Technique Départementale du Cantal et réétudiera le dossier ultérieurement en fonction des besoins de la commune.

Réhabilitation de l'école maternelle Couchal Madame Le Maire donne la parole à Madame Bhaud Yvonne, afin qu'elle explique à l'ensemble du conseil municipal l'avancement du dossier lié à la réhabilitation de l'école maternelle de Couchal. Le conseil municipal après avoir délibéré par **12 POUR, 3 ABSTENTIONS (René GERVAIS, Philippe THALAMY, Guy TEIL)** décide de demander à l'OPH15 la réalisation de l'étude de faisabilité pour l'aménagement de cinq à six logements permettant : l'élaboration de scénarii d'aménagement, la définition des travaux à engager, l'établissement d'un coût de revient prévisionnel et du financement de l'opération, la définition d'un calendrier de réalisation de l'opération, pour un montant de 10 000 € H.T. (frais honoraires des différents prestataires compris).

Dégradation de la Mairie et du Véhicule de Madame le Maire Madame le Maire expose les faits survenus le 21 mai 2012 à la Mairie, elle fait état de l'ensemble des dégradations volontaires liées au sinistre et demande au conseil municipal l'autorisation pour que la commune fasse l'avance de l'ensemble des frais :

- réparation du bâtiment mairie et frais annexes ;
- réparation du véhicule de Madame le Maire et frais annexes ;
- procédure et honoraires.

Madame le Maire s'engage à restituer cette avance dès que le dossier sera réglé.

Le conseil municipal après avoir délibéré, par **14 POUR, 1 ABSTENTION (René GERVAIS)** accepte que Madame le Maire bénéficie de l'avance des frais par la commune, jusqu'à la conclusion du dossier.

Création du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe Madame le Maire fait état de la situation d'un agent technique territorial saisonnier et propose la création d'un poste d'agent technique de 2^{ème} classe permanent à temps non complet (17h29/35^{ème}) pour une durée déterminée de 3 ans.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe permanent, à temps non complet pour une durée déterminée de 3 ans.

Création d'un poste de CAE Madame le Maire indique qu'elle souhaite recruter, pour six mois, un agent en CAE pour l'entretien de la voirie communale, des espaces verts et des bâtiments communaux. Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation pour le recrutement d'un agent de service contrat aidé du centre de gestion. Le poste est financé à 90 % par l'Etat. **Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité autorise le recrutement d'un agent de service contrat aidé du centre de gestion.**

Indemnité du receveur Le conseil municipal, par **8 POUR et 7 ABSTENTIONS (Yvonne BHAUD, Jean VAN DIJK, Guy TEIL, Chantal BERNARD, Solange COUDERT, Valérie JUILLARD, Philippe THALAMY)**, décide d'attribuer une indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires à Melle SAHORES Isabelle, receveuse municipale.

Madame le Maire demande au conseil municipal, d'intégrer le point suivant à l'ordre du jour.

Assainissement

Madame Le Maire donne la parole à Denis LETEMPLIER, chargé du dossier assainissement, pour qu'il expose le compte rendu de la réunion avec M. JEAN de la DDT de Mauriac.

Après un rapport de 1997, après un courrier du Préfet de décembre 2011, la rénovation de l'assainissement de Vebret doit être entreprise. Le montant des travaux étant très important, une étude des besoins est indispensable. M Jean apportant son expertise a monté un cahier des charges pour un diagnostic approfondi des systèmes d'assainissement qui sera proposé à des bureaux d'étude spécialisés. En parallèle, pour être inscrit sur la liste des projets subventionnés auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général, une délibération du Conseil doit être votée.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

- donne son accord pour le lancement des études préalables pour la mise en conformité du système d'assainissement.
- décide de faire réaliser en première étape un diagnostic global du réseau d'assainissement qui permettra de dresser un bilan du fonctionnement actuel de l'assainissement, de proposer les solutions techniques adaptées aux problèmes identifiés et d'établir un programme des travaux à mettre en place.
- sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Général pour mener à bien cette opération.
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes pièces utiles.

Questions diverses Madame Juillard Valérie propose au conseil municipal la création d'une MAM (Maison d'Assistante Maternelle) à Vebret. Madame le Maire demande à Madame Juillard d'étudier le projet, et d'informer le conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Remise du diplôme du mérite agricole Madame le Maire et l'ensemble du conseil municipal ont remis à Solange COUDERT, à titre posthume pour son père Monsieur COUDERT René le diplôme du mérite agricole datant de 1979. Ce document a été récemment retrouvé dans les archives de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Le secrétaire, Jean VAN DIJK

LA VIE DES ASSOCIATIONS

CLUB LES BRUYÈRES DE VEBRET



Festivités de Janvier à Juin 2012

5 Janvier :	galette des rois suivie du jeu de cartes
17 Janvier :	Assemblée Générale avec un repas à Sauvat avec 32 adhérents. Repas très convivial.
18 Février:	Fête des papys et des mamies à L'Écu de France à Mauriac. Avec 30 adhérents dans une grande salle très agréable, repas copieux et très apprécié de tous.
11 Mars:	bal avec Henri Guillaume. 97 entrées, bonne ambiance, merci à tous les danseurs.
17 Avril:	concours de belote 24 équipes.
20 Mai:	bal avec Godo Musette, 75 entrées, bonne ambiance.
20 Juin :	sortie en montagne à Brion dans le Puy de Dôme La Cabane où nous avons dégusté un bon plat de grenouilles. , le brouillard et la pluie nous ont perturbé la journée, impossible de voir le paysage.
20 Juin :	repas avant les vacances à Couchal pour conclure les six mois.
Juillet et Août	pas d'activité

Reprise le 1er jeudi de septembre avec un concours de belote le 7 Septembre.

La Présidente

Mme LUDWICZAK

COMITÉ D'ANIMATIONS ET DE LOISIRS DE VEBRET

Nous avons organisé :

Samedi 03 mars 2012 un repas dansant, le menu a été cuit au four du village, celui-ci était composé de Tarte Tatin aux boudins, longe de porc, gratins dauphinois, fromage et salade de fruits. La soirée a été animée par Jean-Luc LENIAUD.

Samedi 07 avril 2012 un grand bal des années 80 animé par MANU'SON.

Samedi 12 mai 2012 une soirée moules frites animée par Marcel Animation.

Ces 3 manifestations ont connu un grand succès.

Reste à venir la **FETE DU VILLAGE les 3, 4, 5 août 2012.**



Au programme :

Vendredi 03 août 2012

20h30 Concours de belote

Samedi 04 août 2012

8h00 Vente de pain, pizza, et tartes aux pommes cuits au four

8h00 Vide grenier

14h00 Concours de Pétanque

20h30 Repas dansant avec l'Orchestre « Loup Parça »

Dimanche 05 août 2012

10h00 Marché artisanal toute la journée

10h30 Arrivée de voitures de prestiges et d'exceptions

11h00 Messe

11h30 Jeux pour enfants

12h00 Apéritif

14h00 Troc plants

15h30 Danse Country – Démonstration et initiation

18h00 Marché du pays

22h30 Retraite aux flambeaux

23h00 Feu d'artifice avec embrassement de l'Eglise

23h00 Bal gratuit avec Godo Musette

Tout au long du week-end nombreuses attractions foraines.

La Présidente

Annick POIGNEAU

ENTENTE SPORTIVE VEBRET-YDES (E.S.V.Y.)

La deuxième saison de l'ENTENTE SPORTIVE VEBRET-YDES fût satisfaisante. Avec un effectif global de 108 licenciés, réparti en 45 licences joueurs, 10 licences dirigeants, 1 licence arbitre et 52 licences jeunes évoluant au sein de l'école de foot Sumène Artense, le club dispose de deux équipes seniors. L'équipe 1, qui évoluait en promotion, était dirigée par Julien PAUPARD et Alain NAVECH. Son objectif était d'accéder en ELITE, ayant échoué de peu la saison d'avant et s'étant renforcé de manière conséquente. Encore en course à la trêve, elle s'est faite plusieurs fois accrocher à domicile et a perdu à l'extérieur face à des équipes réserves. Néanmoins, elle termine 3^{ème} de sa poule et accède à l'excellence (nouvelle division entre l'ELITE et la PROMOTION).

En coupe de France, elle a réalisé l'exploit d'éliminer MURAT (Honneur Régionale) au deuxième tour. En coupe du Cantal, elle s'est inclinée face à l'ENTENTE NORD-LOZERE (Honneur) après prolongations lors d'un excellent match.

L'équipe 2, qui évoluait en deuxième division, était dirigée par Sébastien PONS. Après une première partie ponctuée par quelques faux-pas, elle poursuit la suite en boulet de canon puisqu'elle va finir les matchs retour sans défaite et sans encaisser le moindre but lors des sept dernières rencontres. Elle finit à une excellente seconde place et se maintient donc en deuxième division, puisqu'il fallait cette année finir dans les quatre premiers.

En coupe, elle a atteint les 8^{ème} de finale de la Coupe des Réserves, perdant avec les honneurs face à SPORTING CHATAIGNERAIE(B) (ELITE).

Les joueurs et responsables d'équipes sont à féliciter pour cette bonne saison.

Le club est bien financièrement grâce à l'appui des municipalités des deux communes, des nombreux sponsors, de l'énorme travail effectué par les bénévoles lors des manifestations (tournoi de sixte, calendriers ...) et tout au long de l'année.

Merci à la population qui nous réserve un accueil chaleureux lors du passage des calendriers et à tous nos fidèles supporters.

Egalement joueur, Julien PAUPARD dirigeait les entraînements. Il a effectué du très bon travail. Souhaitant prendre du recul, le club ne trouvant pas de remplaçant, il a décidé de repartir cette saison et sera accompagné par Julien SERRE. Nous leur souhaitons bonne chance. Le club a également décidé d'engager une équipe 3 pour la saison 2012/2013. Elle jouera en troisième division. Evidemment, nous lançons un appel auprès de nouveaux joueurs ou dirigeants.



(Photo: Sébastien Pons et Julien Paupard)

AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE VEBRET

Nous avons organisé les manifestations suivantes :

Concours de belote : le 19 novembre 2011 ;

Noël des enfants : le 16 décembre 2011, ils ont encore été très gâtés cette année ;

Concours de belote : le 21 janvier 2012 ;

Concours de belote : le 10 mars 2012 ;

Tous les concours de belote ont rencontré un franc succès, nous remercions tous les joueurs de leurs participations ;

Quine : le 29 avril 2012, comme tous les ans cette manifestation a rencontré un vif succès, nous en profitons pour remercier ceux qui ont offert des lots et ont réalisé des pâtisseries.

Voyage scolaire : le 29 mai 2012 pour les primaires, une visite de la maison du saumon et du château de Domeyrat, les enfants ont été très satisfaits et ils ont passé une bonne journée.

Pour les maternelles, le 15 juin 2012, ils sont partis admirer une exposition africaine, ils ont pris un repas au Mac Do, et ensuite l'après-midi ils sont allés au cirque. Tous étaient enchantés de leur journée.



Assiduité

Divertissement

Émerveillement



Kermesse des écoles : le 22 juin 2012 tous les enfants sont repartis avec un cadeau et se sont très bien amusés ainsi que les personnes qui sont restées le soir pour le pique-nique.

Pour conclure, ces 6 manifestations se sont très bien déroulées malgré un petit changement de bureau en début d'année.

L'amicale des parents d'élèves remercie toutes les personnes qui ont toujours été présentes pour assurer le bon déroulement des manifestations, et espère que l'année scolaire à venir sera aussi agréable.

La présidente remercie son équipe pour son dévouement et le travail effectué tout au long de l'année.

BONNES VACANCES A TOUS.

La Présidente

Béatrice ROBERT

ASSOCIATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS **ET VICTIMES DE GUERRE DE VEBRET**

L'association vous remercie de nous accompagner lors de ces démarches de commémoration et souvenirs, malgré le temps qui passe.

Le **19 mars 2012** pour le **50^{ème} anniversaire du cessez le feu de la guerre d'Algérie**, lors de cette commémoration, nous étions présents avec nos camarades du canton bien représentés, (encore, environ 70 convives assistaient au repas communal à la salle de Vebret).

Le **8 mai 2012** pour l'**anniversaire de la victoire sur le nazisme**, une messe a été célébrée en l'église d'Antignac, suivie du dépôt de gerbe à ce monument, puis à Vebret. Nous remercions les personnes venues nombreuses, et les enfants des écoles qui se sont joints à nos honorables manifestations.

En date du 26 avril 2012, les obsèques de notre camarade et ami, **Auguste Astruc** ont eu lieu ; il était membre de l'association depuis la création en 1973, nous renouvelons nos condoléances à sa famille.

Bien amicalement à toutes et tous, l'association vous remercie de nous accompagner.

Le Président,

René BONHOMME

NOTRE HISTOIRE Vebret sur la carte de CASSINI

Les cartes de **Cassini**, dont les levés ont commencé sous Louis XV, furent effectuées entre 1756 et 1789. Elles sont les premières cartes géométriques couvrant l'intégralité du royaume de France suivant un procédé de triangulation du territoire. Les 181 feuilles composant la carte ont été publiées entre 1756 et 1815.

Pour la commune de Vebret, il est à noter que la plupart des villages sont déjà répertoriés sous leur nom actuel (Courtilles, Pourcheret, Lachamp, Lavergne, La Ganette, Champassis, Le Bouchet, Les Essards, Vebret, Prunet Bas et Prunet Haut, la Robertie. D'autres ont une légère différence orthographique : Cheissac, Cousans, Monpigot, Couschal, Salvigny, La Vergne de Coussans,

Par contre, Petit Verchalle et Grand Verchalle sont devenus Verchalles Soubro et Verchalles Soutro, Sumenat était écrit Lumenat, La Monthélie était Lamontel et Serres s'appelait La Serre. Un autre village nommé Serre (entre Couzan et Cheyssac) pourrait être le « La Besseyre » de maintenant. *Dans ces parages, certains villages (tel Grangier...) ont disparus : on peut retrouver les recherches du bulletin municipal n° 16 de janvier 1997 que Jean Tournadre avait demandées à Jean-Claude RIVIÈRE à la page <http://histoire-locale.chez-alice.fr/disparus.htm>*

Et Rochemont (non visible sur l'extrait de carte présenté) n'est pas répertorié : n'existait-il pas ou les habitants n'avaient-ils tu ce hameau éloigné ?

Chez nos voisins à Antignac, nous retrouvons la plupart des noms à part Driet pour Druhl, une inversion entre Fouilhade et Faleix, et des approximations dans l'échelle.

Autour de Vebret, il y a une activité qui a complètement disparu concernant les eaux minérales : le site d'Embelle (au dessous de La Barraquette) et deux sites entre Saignes et Chastel ne sont plus que des souvenirs.

Petite anecdote historique :

Trouvé sur le site « Cantal et Histoire - Evolution des communes du Cantal » à la page <http://www.souquieres.org/histoire/communes.html> une **particularité sur l'origine de la commune de Vebret** :

Pendant la Révolution Française, le département du Cantal (d'abord nommé département du Haut-Pays d'Auvergne) fut constitué le 22 février 1790. A partir des paroisses existantes sont créées 273 communes. En mars 1790, 3 communes (Espinchal, La Godivelle et Ste-Alyre « partent » vers le Puy de Dôme et ce n'est qu'en septembre 1790 que Vebret (qui, avec Chazelles, avait été « oubliée » en février) apparaît dans la liste des Communes du Cantal.

· C'est An XI (après 1802) que le village de St-Thomas est rattaché à la commune de Bort dans le département de la Corrèze. Il y a à ce moment-là, 272 noms de communes dans le Cantal.

(D.L)

NOTRE HISTOIRE Vebret sur la carte de CASSINI



La vie qui passe

DÉMOGRAPHIE

Naissances :

- Smetko Julia, née le 11 février 2012 à Ussel (19)
- Forestier Tristan, Nathanaël, né le 06 avril 2012, à Aurillac (15)

Mariages :

- M. VILLETTE Gérard et Melle MALARD Laurène - le 02/06/2012
- M. FAURE Romaric et Melle PEYRAUD Stéphanie - le 09/06/2012

Décès :

- Raoul, André, Eugène, Antoine BOUCHY - Les Essards - 15240 VEBRET le 07/01/2012
- Auguste, Marius ASTRUC - Prunet Haut - 15240 VEBRET le 23/04/2012
- Michel, René BHAUD - Le Bourg - 15240 VEBRET le 08/05/2012

NOUVEAUX HABITANTS

- M. MOERIS et Mlle CHAPAT-BARBIER, Cheyssac.
- M. et Mme POUGET Sébastien, Le Bourg
- M. Florian BEURQ et Mlle Christelle VILAIN, Sumenat
- M. et Mme ALLAVENAT, la Salvinie
- Melle ORSAL, Le Béal
- M REYNAUD Quentin et Melle VIEVILLE Mathilde, Les Essards
- Mme JOURNIAC Jocelyne, La Salvinie

JEUX

SUDOKU : proposé par Claude Bonnot (de Champassis).

Règles du sudoku Le but du jeu est de remplir la grille de sudoku, avec des chiffres de 1 à 9. Les contraintes sont simples : un même chiffre ne peut pas être présent plusieurs fois sur la même ligne, ni sur la même colonne. De la même façon un même chiffre ne peut être présent qu'une seule fois dans un sous-carré (3 par 3).

Grille n° 34 (Solution dans le prochain bulletin)

		5	7				8	
	6			4				
4		9	1		5	3		7
	5			3		8		
8		2	9		4		3	
	9			8		2	7	
	4	3			9	7		2
	1			2				
		8				1	4	

Solution grille 33 du bulletin précédent

1	9	8	7	6	5	2	3	4
2	4	7	8	1	3	5	6	9
3	5	6	9	2	4	8	7	1
4	1	9	2	3	6	7	8	5
5	7	3	4	8	9	1	2	6
6	8	2	1	5	7	4	9	3
9	6	1	5	7	2	3	4	8
8	2	4	3	9	1	6	5	7
7	3	5	6	4	8	9	1	2

Solution mots croisés grille n°33

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	L	O	C	O	M	O	T	I	V	E
II	A	U		I	U	L	E	S		U
III	B	R	A	S	S	E	R	I	E	S
IV	E	S	C	O	T		M	S	T	
V	S	I	E	N		S	I		R	E
VI	S	N		S	C	A	N	N	E	R
VII	E		D		A	N	E		N	I
VIII	Y	A	O	U	R	T		O	N	C
IX	R	I	T		P	O	E	M	E	
X	E	L	E	M	E	N	T		S	T

Vertical : 1 : De là, on voit le château de Couzan. - 2 : Il est piquant – « Parfume » l'haleine. - 3 : Sans retour - Pourvoit (ou rend sa fille intéressante).
4 : Petits sots ? - 5 : Le meilleur de la mode – Poisson de vase. - 6 : Ovation des arènes – Dans la crèche. - 7 : Achève – Annonce une suite. - 8 : Déesse égyptienne – Sigle pour sportifs. - 9 : Utilises pour la première fois. - 10 – Trompés – Tabarly ou Cantona.

Horizontal : I : En tête de convoi. - II : Or au labo – Des mille-pattes. - III : L'une d'elles s'est installée à Fleurac. - IV : Commune de la vallée d'Aspe – Maladies d'amour. - V : Possessif – Condition – Ile. - VI : Métal malléable - Radiomètre à balayage. - VII : Il est « doux marchant le long des houx » – Conjonction. - VIII : Célèbre bulgare – Jamais ancien. - IX : S'amuse – Emouvant quand il est dit à la Fête des mères. - X : Luc Besson a réalisé le 5^{ème} – petit élu.

Mots croisés grille n°34*(Solution dans le prochain bulletin)*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III								■		
IV						■			■	
V				■						
VI					■					■
VII							■	■		
VIII	■			■						
IX							■			
X					■				■	

Horizontal :

I : Village à l'ombre du rocher de Chastel.

II : Réduisent.

III : Pays où il fait bon vivre – Fleuve français.

IV : Parle fort !!!! – Chauffait les fellahs.

V : carré cultivé – Enceintes des olas.

VI : Sont appréciés « de choix » au restaurant – Petit têtou.

VII : Nom donné aux blaireau, putois, fouine – Pas à lui.

VIII : Dernier degré d'octave – Ecarter.

IX : Discours longuement – Préfixe égalitaire.

X : Résines malodorantes – Résidus de blé.

Verticalement :

1 : Village avec le château d'eau le plus élevé de la commune ? – Unité de pression

2 : Le sont-elles à la télé, celles qui cherchent «dans le pré »?

3 : A la mairie, la nouvelle a bien trouvé sa place.

4 : Chez Freud, stade succédant à l'oral – Etain sur la paille – Sont beaucoup moins nombreux à Boulogne-Billancourt.

5 : Glissent sur les pentes enneigées – Danger si on entre dans son champ.

6 : Provient de la grappe – Dans les années 60, les galopins aimaient bien tirer sur celles des poteaux téléphoniques.

7 : Plus haut col routier alpin français.

8 : Passé par le col. – Pas encore mûr – Sa matière est souvent froissée.

9 : Archives du 8ème art – Mets un œil.

10 : Il y en a 26 avec nous en Europe – Mort en 1983, Raymond fut sociologue et philosophe.

*Le four banal de Vebret**L'allée de l'espace St-Louis*